

HYLD

**FNB AMÉLIORÉ
OPTIONS D'ACHAT
COUVERTES
AMÉRICAINES
HAMILTON**

**FNB amélioré options d'achat couvertes américaines
Hamilton**
(HYLD, HYLD.U : TSX)



HAMILTON ETFs
FINANCIAL SECTOR SPECIALISTS



Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	3
Faits saillants de nature financière.....	8
Rendement passé	13
Sommaire du portefeuille de placements	14

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

16

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	17
États du résultat global	18
États de l'évolution de la situation financière	19
États des flux de trésorerie.....	20
Tableau des placements	21
Notes afférentes aux états financiers	23



RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB amélioré options d'achat couvertes américaines Hamilton (« HYLD » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

HYLD a pour objectif de placement de fournir un revenu mensuel intéressant et une croissance du capital à long terme au moyen d'un portefeuille multisectoriel diversifié composé principalement de FNB d'options d'achat couvertes essentiel axés sur les États-Unis. Les parts couvertes en \$ CA et les parts non couvertes en \$ US du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens et en dollars américains sous les symboles HYLD et HYLD.U, respectivement.

HYLD a recours à l'effet de levier pour réaliser son objectif de placement. L'effet de levier sera créé au moyen d'emprunts de fonds ou comme le permettent par ailleurs les lois sur les valeurs mobilières applicables.

HYLD tente d'atteindre son objectif de placement en empruntant des espèces pour investir dans un portefeuille diversifié et multisectoriel composé principalement de FNB d'options d'achat couvertes axés sur les États-Unis. HYLD peut également détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou d'autres instruments du marché monétaire afin de respecter ses obligations.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'exposition globale maximale de HYLD aux emprunts de fonds, aux ventes à découvert et aux dérivés visés ne dépassera pas environ 25 % de sa valeur liquidative, de sorte que son ratio de levier financier ne dépasse pas environ 125 % de la valeur liquidative de HYLD, ou 1,25 fois celle-ci.

Le gestionnaire s'attend à ce que l'ensemble des titres détenus par HYLD soient diversifiés par secteur et que l'accent soit mis sur le rendement, compte tenu également de la composition sectorielle du marché américain et de l'univers des fonds négociés en bourse connexes accessibles. Le gestionnaire passera en revue la composition du portefeuille de façon continue à la recherche d'ajouts, de retraits ou de substitutions possibles qui, à son appréciation, seraient avantageux pour HYLD et les porteurs de parts de celui-ci. Les motifs à l'appui de tels changements dans la composition du portefeuille pourraient comprendre les suivants : i) une modification des frais de gestion ou du ratio des frais de gestion facturés (déduction faite de toute remise sur les frais); ii) une variation des rendements en distributions, soit en valeur absolue, soit par rapport à des fonds négociés en bourse similaires; iii) une modification de la fréquence de distribution des revenus; iv) une modification de l'objectif de placement; et (ou) v) un rendement inférieur par rapport à celui de fonds négociés en bourse similaires.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamiltonetfs.com ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

- Risque lié aux OPC alternatifs
 - Risque lié à l'effet de levier
 - Risque de technique d'investissement dynamique
 - Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
 - Risque de marché
 - Risque lié aux émetteurs
 - Risque lié aux titres de participation
 - Risque lié aux ventes à découvert
 - Risque lié aux lois et à la réglementation
 - Risque lié à la cybersécurité
 - Risque lié aux instruments dérivés
 - Risque lié à la valeur liquidative correspondante
 - Risque lié à la suspension des souscriptions
 - Risque lié aux distributions
 - Risque lié au courtier désigné ou aux courtiers
 - Dépendance envers le personnel clé
 - Conflits d'intérêts éventuels
 - Risque lié aux contreparties
 - Risque d'interdiction d'opérations sur titres
 - Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
 - Risque de fermeture hâtive
 - Prix de rachat
 - Rachats importants
 - Perte de la responsabilité limitée
 - Risque lié à la concentration
 - Risque lié à l'utilisation des données historiques
 - Risque de liquidité
 - Risque lié à la fiscalité
 - Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
 - Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
 - Risque lié aux fonds négociés en bourse
 - Risque lié au courtier de premier ordre
 - Absence de rendement garanti
 - Risque lié aux marchés volatils
 - Risque lié aux bourses étrangères
 - Risque lié aux marchés étrangers
 - Risque de change (parts non couvertes en \$ US seulement)
 - Risque de couverture du change (parts couvertes en \$ CA seulement)

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, les parts couvertes en \$ CA du FNB ont produit un rendement de 13,13 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts alors que les parts non couvertes en \$ US ont produit un rendement de 13,48 %.

En comparaison, le rendement de l'indice de rendement total S&P 500®, un indice boursier général qui regroupe 500 sociétés à grande capitalisation américaines, s'est établi à 14,29 % en dollars canadiens et à 16,89 % en dollars américains, pour la même période.

Revue du marché

Les marchés boursiers américains ont fortement rebondi au cours du premier semestre de 2023, le S&P 500 affichant sa meilleure performance au premier semestre depuis 2019. Bon nombre des tendances qui ont prévalu en 2022 se sont inversées au premier semestre de 2023. Les secteurs de l'énergie, des soins de santé et des services financiers ont sous-performé par rapport à l'indice de référence général. À l'inverse, les secteurs à plus forte croissance tels que la technologie ont connu un regain, sous l'effet des prévisions selon lesquelles le cycle actuel de hausse des taux d'intérêt touche à sa fin, ainsi que des annonces de résultats meilleurs que prévu et de l'optimisme autour du thème de l'intelligence artificielle. Malgré l'augmentation sans précédent des taux d'intérêt depuis mars 2022 par les banques centrales mondiales, y compris la Réserve fédérale américaine, les investisseurs sont devenus plus optimistes au premier semestre, la croissance économique s'est avérée plus résistante que prévu et les niveaux d'inflation ont commencé à s'aplanir. Bien que les défis économiques demeurent en raison des taux d'intérêt élevés, les craintes d'une grave récession se sont apaisées.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Revue du portefeuille

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, les principaux contributeurs au rendement du FNB ont été JPMorgan Nasdaq Equity Premium Income ETF, Global X Nasdaq 100 Covered Call ETF et le FNB Horizons Options d'achat couvertes NASDAQ-100. Global X Russell 2000 Covered Call ETF et le FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'énergie CI sont les seuls qui ont nu au rendement.

Le FNB a apporté plusieurs modifications à ses positions et expositions au cours de la période. Il a réduit ses positions dans Global X Russell 2000 Covered Call ETF, Global X S&P 500 Covered Call ETF et Global X Nasdaq 100 Covered Call ETF en mars, ainsi que sa position dans le FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or en avril, après que les prix de l'or au comptant ont atteint des sommets historiques. Il a simultanément ajouté des positions dans le FNB Horizons Options d'achat couvertes Nasdaq 100 et le FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions américaines à grande capitalisation. Les changements apportés au portefeuille visaient à positionner le FNB en vue d'une reprise du marché, en optant pour des FNB d'options d'achat couvertes ayant des ratios de couverture plus faibles et en réduisant son exposition à des fonds défensifs à bêta plus faible. Grâce à ces changements, le FNB a bénéficié d'un rendement supplémentaire positif, tout en augmentant ses rendements en dividendes sous-jacents (déduction faite des retenues d'impôts aux États-Unis), en alignant sa composition sectorielle plus étroitement sur l'indice de rendement total S&P 500® et en réduisant ses frais sous-jacents.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, le FNB a généré un revenu de placement net de 57 597 979 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à (20 444 117) \$ pour le semestre clos le 30 juin 2022. Le FNB a engagé des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de transaction totalisant 6 042 475 \$ (852 026 \$ en 2022) dont une tranche de 10 291 \$ (28 672 \$ en 2022) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 28 198 676 \$ aux porteurs de parts (4 937 494 \$ en 2022).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Levier financier

Le FNB est classé comme un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). À ce titre, le FNB peut appliquer un effet de levier à ses actifs conformément aux restrictions prévues par le Règlement 81-102. Pour le FNB, le levier financier correspond au ratio de la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres par rapport au total des actifs détenus par le FNB. Même si le ratio de levier du FNB peut atteindre 300 % de sa valeur liquidative selon le Règlement 81-102, l'exposition globale maximale du FNB aux emprunts en espèces, aux ventes à découvert et à certains dérivés ne dépassera pas environ 25 % de sa valeur liquidative. Pour s'assurer que le risque d'un porteur de parts est limité au capital investi, le ratio de levier financier du FNB est rééquilibré dans certaines circonstances et lorsque le ratio de levier financier ne respecte pas certaines fourchettes. Plus précisément, le ratio de levier financier du FNB est rééquilibré à 1,25 fois la valeur liquidative du FNB dans les deux jours ouvrables suivant le moment où ce ratio du FNB est inférieur à 1,23 fois ou s'il est supérieur à 1,27 fois.



Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le tableau suivant indique le ratio de levier financier minimum et maximum pour la période close le 30 juin 2023 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le ratio de levier financier à la clôture de la période et ce ratio est exprimé en pourcentage de l'actif net du FNB.

Période/Exercice clos le	Ratio de levier financier minimum	Ratio de levier financier maximum	Ratio de levier financier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2023	1,208:1	1,272:1	1,241:1	124,13 %
31 décembre 2022	1,218:1	1,277:1	1,248:1	124,58 %

Événements récents

Outre ceux mentionnés ci-dessous, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Modification de l'objectif de placement

Le 7 juin 2022 s'est tenue une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du FNB afin d'examiner et d'approuver une proposition de modification de l'objectif de placement du FNB, tel qu'il est indiqué et décrit dans la circulaire d'information de la direction datée du 6 mai 2022 mise à la disposition des porteurs de parts. Par une forte majorité, les porteurs de parts du FNB ont approuvé la proposition de modification d'objectif de placement et, par conséquent, celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 ou vers cette date.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 12) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 4 février 2022. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Parts couvertes en \$ CA

Période ¹⁾	2023	2022
Actif net à l'ouverture de la période	11,73	16,14 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,68	1,11
Total des charges	(0,10)	(0,34)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	0,18	(1,76)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,71	(1,37)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	1,47	(2,36)
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,78)	(0,71)
À partir des dividendes	–	(0,03)
Remboursement de capital	–	(0,80)
Total des distributions³⁾	(0,78)	(1,54)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	12,44	11,73 \$

Faits saillants de nature financière (suite)

Parts non couvertes en \$ US

Période¹⁾	2023	2022
Actif net à l'ouverture de la période	16,08	16,12 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation		
Total des revenus	0,95	1,47
Total des charges	(0,13)	(0,44)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,24)	(0,73)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	1,11	(2,56)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	1,69	(2,26)
Distributions		
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(1,05)	(0,94)
À partir des dividendes	–	(0,03)
Remboursement de capital	–	(1,04)
Total des distributions³⁾	(1,05)	(2,01)
Actif net à la clôture de la période (en \$ CA)⁴⁾	16,76	16,08 \$
Actif net à la clôture de la période (en \$ US)⁴⁾	12,65	11,88 \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.
2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.
3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.
4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Ratios et données supplémentaires****Parts couvertes en \$ CA**

Période¹⁾	2023	2022
Total de la valeur liquidative (en milliers)	454 587	301 114 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	36 529	25 668
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des coûts de financement et de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,80 %	0,80 %
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des coûts de financement	1,15 %	1,60 %
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	2,40 %	2,42 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	2,61 %	2,52 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,08 %	0,12 %
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,02 %	0,04 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	35,32 %	44,23 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	12,44	11,73 \$
Cours de clôture	12,44	11,79 \$

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Parts non couvertes en \$ US**

Période¹⁾	2023	2022
Total de la valeur liquidative (en milliers)	21 888	9 677 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 306	602
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des coûts de financement et de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,80 %	0,80 %
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion des coûts de financement	1,15 %	1,60 %
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	2,39 %	2,36 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et absorptions ³⁾	2,61 %	2,46 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,08 %	0,12 %
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,02 %	0,04 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	35,32 %	44,23 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (en \$ CA)	16,76	16,08 \$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (en \$ US)	12,65	11,88 \$
Cours de clôture (en \$ US)	12,66	11,81 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2023 et au 31 décembre de l'exercice et de la période présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.

5. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille du FNB au cours de l'exercice / la période. Tous les frais de gestion qui font l'objet d'une remise afin d'éviter le doublement des honoraires sont déduits du total des charges du FNB.

6. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

**Faits saillants de nature financière** (suite)**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
–	99 %	1 %

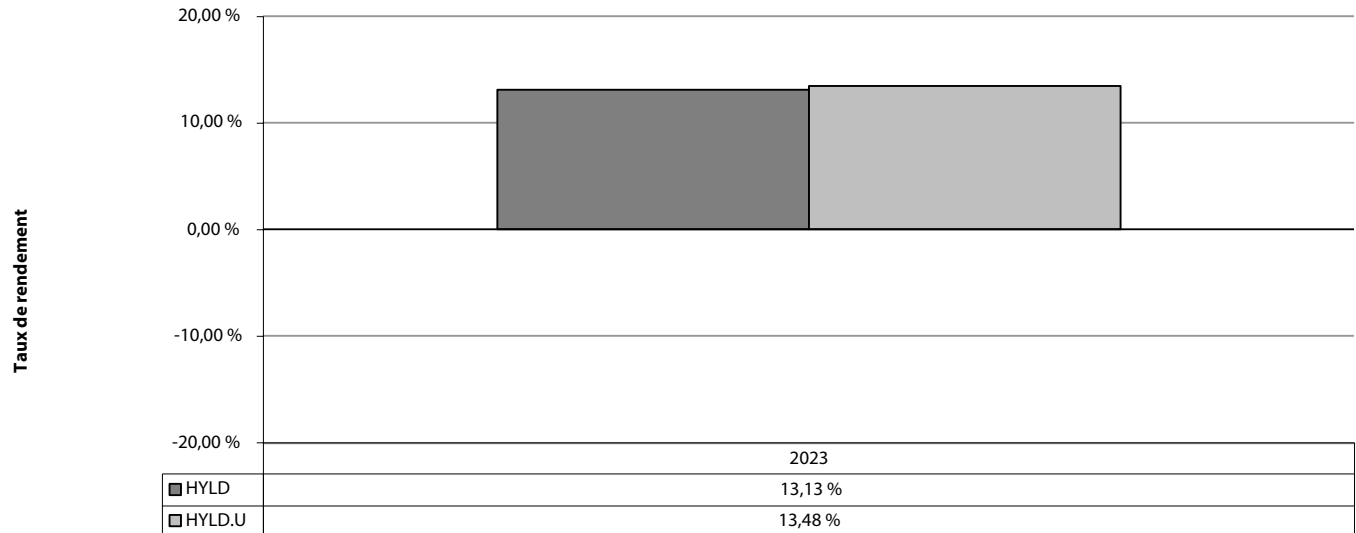


Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 4 février 2022.

**Sommaire du portefeuille de placements**

Au 30 juin 2023

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions américaines	325 605 511 \$	68,33 %
Actions canadiennes	167 097 153	35,07 %
Actions mondiales	102 391 680	21,49 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(3 616 758)	-0,76 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164 259	0,03 %
Autres actifs, moins les passifs	(115 166 760)	-24,16 %
	476 475 085 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions diversifiées américaines	492 702 664 \$	103,40 %
Soins de santé	58 818 880	12,35 %
Matières	32 131 036	6,74 %
Énergie	11 441 764	2,40 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(3 616 758)	-0,76 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164 259	0,03 %
Autres actifs, moins les passifs	(115 166 760)	-24,16 %
	476 475 085 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

**Sommaire du portefeuille de placements** (suite)

Au 30 juin 2023

Principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
JPMorgan Nasdaq Equity Premium Income ETF	19,07 %
JPMorgan Equity Premium Income ETF	19,01 %
FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions américaines à grande capitalisation	17,66 %
FNB Horizons Options d'achat couvertes NASDAQ-100	17,41 %
Harvest Healthcare Leaders Income ETF	12,35 %
Global X S&P 500 Covered Call ETF	12,04 %
Global X NASDAQ 100 Covered Call ETF	9,23 %
Global X Russell 2000 Covered Call ETF	8,98 %
FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or	6,74 %
FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'énergie CI	2,40 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,03 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au www.hamiltonetfs.com ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.



RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB amélioré options d'achat couvertes américaines Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022

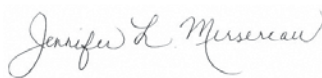
	2023	2022
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	164 259 \$	325 076 \$
Placements	595 094 344	386 204 985
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	2 321 525	3 033 441
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	-	637 272
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	923 104	1 765 286
Montants à recevoir d'autres fonds d'investissement	105 885	33 349
Actifs dérivés (note 3)	6 308	1 370 322
Total des actifs	598 615 425	393 369 731
Passifs		
Facilité d'emprunt à payer (note 8)	112 453 590	76 367 055
Frais de gestion à payer	276 718	185 038
Frais d'exploitation à payer	33 335	21 388
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	1 155 117	2 308 179
Distribution à payer	4 582 185	3 687 155
Charge d'intérêts à payer	16 329	10 043
Passifs dérivés (note 3)	3 623 066	327
Total des passifs	122 140 340	82 579 185
Total de l'actif net (note 2)	476 475 085 \$	310 790 546 \$
Total de l'actif net, parts couvertes en \$ CA	454 586 880	301 113 713
Nombre de parts rachetables en circulation, parts couvertes en \$ CA (note 9)	36 529 169	25 667 733
Total de l'actif net par part, parts couvertes en \$ CA (note 1)	12,44 \$	11,73 \$
Total de l'actif net, parts non couvertes en \$ US	21 888 205	9 676 833
Nombre de parts rachetables en circulation, parts non couvertes en \$ US (note 9)	1 306 339	601 828
Total de l'actif net par part, parts non couvertes en \$ US (en dollars canadiens) (note 1)	16,76 \$	16,08 \$
Total de l'actif net par part, parts non couvertes en \$ US (en dollars américains) (note 1)	12,65 \$	11,88 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Robert Wessel
Administrateur



 Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	2023		2022
Produits			
Revenu de dividendes	23 553 494	\$	3 229 899
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	4 816		5
Remboursement des frais de gestion (note 10)	436 580		17 442
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	19 422		4 520
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	5 876 137		(1 864 126)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	30 668		49 663
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	27 677 091		(21 881 520)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(229)		-
	57 597 979		(20 444 117)
Charges (note 10)			
Frais de gestion	1 520 097		264 707
Honoraires d'audit	27 374		-
Honoraires du comité d'examen indépendant	2 369		2 437
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	88 270		22 183
Honoraires juridiques	20 835		4 252
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	30 633		15 958
Frais d'administration	23 835		14 437
Charge d'intérêts	2 634 901		148 480
Coûts de transaction	50 566		9 393
Retenues scales	1 643 593		370 145
Autres charges	2		34
	6 042 475		852 026
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(10 291)		(28 672)
	6 032 184		823 354
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	51 565 795	\$	(21 267 471)
Augmentation (diminution) de l'actif net, parts couvertes en \$ CA	49 789 158	\$	(20 340 677)
Augmentation (diminution) de l'actif net par part, parts couvertes en \$ CA	1,47		(3,39)
Augmentation (diminution) de l'actif net, parts non couvertes en \$ US	1 776 637	\$	(926 794)
Augmentation (diminution) de l'actif net par part, parts non couvertes en \$ US	1,69		(3,63)

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	2023	2022
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	310 790 546 \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	51 565 795	(21 267 471)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	171 799 742	186 685 949
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(30 904 722)	(12 017 880)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	1 422 400	164 148
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(28 198 676)	(4 937 494)
Total de l'actif net à la clôture de la période	476 475 085 \$	148 627 252 \$
Total de l'actif net à l'ouverture de la période, parts couvertes en \$ CA	301 113 713 \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net, parts couvertes en \$ CA	49 789 158	(20 340 677)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	148 388 938	169 082 982
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(19 004 002)	(1 098 082)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	1 347 745	156 172
Distributions	–	
À partir du revenu net de placement	(27 048 672)	(4 710 933)
Total de l'actif net à la clôture de la période, parts couvertes en \$ CA	454 586 880 \$	143 089 462 \$
Total de l'actif net à l'ouverture de la période, parts non couvertes en \$ US	9 676 833 \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net, parts non couvertes en \$ US	1 776 637	(926 794)
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	23 410 804	17 602 967
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(11 900 720)	(10 919 798)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	74 655	7 976
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(1 150 004)	(226 561)
Total de l'actif net à la clôture de la période, parts non couvertes en \$ US	21 888 205 \$	5 537 790 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	51 565 795 \$	(21 267 471) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(5 876 137)	1 864 126
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	12 962 849	(1 902 371)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(27 677 091)	21 881 520
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	-	(22)
Achat de placements	(202 545 708)	(9 403 994)
Produit de la vente de placements	186 343 304	18 168 235
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	711 916	(591 743)
Autres débiteurs	(72 536)	-
Charges à payer	109 913	97 968
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	15 522 305	8 846 248
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	(33 202 247)	(46 530 751)
Montant versé au rachat de parts	7 313 836	2 957 986
Distributions versées aux porteurs de parts	(25 881 246)	(3 208 220)
Facilité d'emprunt	36 086 535	38 442 716
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(15 683 122)	(8 338 269)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(160 817)	507 979
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	22
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	325 076	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	164 259 \$	508 001 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	4 816 \$	5 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	22 621 816 \$	2 277 060 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS AMÉRICAINES (68,33 %)			
Actions diversifiées américaines (68,33 %)			
Global X NASDAQ 100 Covered Call ETF	1 870 580	43 149 082 \$	43 985 403 \$
Global X Russell 2000 Covered Call ETF	1 786 080	47 612 629	42 802 921
Global X S&P 500 Covered Call ETF	1 054 639	59 140 904	57 352 310
JPMorgan Equity Premium Income ETF	1 235 967	90 004 281	90 594 425
JPMorgan Nasdaq Equity Premium Income ETF	1 418 119	81 761 419	90 870 452
		<u>321 668 315</u>	<u>325 605 511</u>
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		321 668 315	325 605 511
ACTIONS CANADIENNES (35,07 %)			
Actions diversifiées américaines (35,07 %)			
FNB Horizons Options d'achat couvertes NASDAQ-100	7 639 879	77 970 875	82 969 086
FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions américaines à grande capitalisation	4 902 568	82 157 345	84 128 067
		<u>160 128 220</u>	<u>167 097 153</u>
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		160 128 220	167 097 153
ACTIONS MONDIALES (21,49 %)			
Soins de santé (12,35 %)			
Harvest Healthcare Leaders Income ETF, cat. A	7 352 360	56 178 908	58 818 880
Matières (6,74 %)			
FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or	1 348 910	31 592 293	32 131 036
Énergie (2,40 %)			
FNB Options d'achat couvertes sur géants de l'énergie CI, (parts ordinaires)	1 989 872	12 434 135	11 441 764
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		100 205 336	102 391 680
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-0,76 %)			
Contrats de change à terme (-0,76 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 479 711 059 \$ CA pour 365 000 000 \$ US échéant le 31 juillet 2023		-	(3 616 758)

**Tableau des placements** (non audité) (suite)

Au 30 juin 2023

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		-	(3 616 758)
Coûts de transaction		(38 472)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (124,13 %)		581 963 399 \$	591 477 586 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,03 %)			164 259
Autres actifs, moins les passifs (-24,16 %)			(115 166 760)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			476 475 085 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)



Notes afférentes aux états financiers (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB amélioré options d'achat couvertes américaines Hamilton (« HYLD » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 19 janvier 2022. Le FNB a commencé ses activités le 4 février 2022. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts couvertes en \$ CA et les parts non couvertes en \$ US du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens et en dollars américains sous les symboles HYLD et HYLD.U, respectivement. Les parts couvertes en \$ CA constituent une catégorie distincte de parts du FNB et elles sont similaires aux parts non couvertes en \$ US du même FNB, mais sont destinées aux investisseurs qui souhaitent acheter et faire racheter des parts d'un FNB en dollars canadiens et se protéger contre les fluctuations de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

HYLD a pour objectif de placement de fournir un revenu mensuel intéressant et une croissance du capital à long terme au moyen d'un portefeuille multisectoriel diversifié composé principalement de FNB d'options d'achat couvertes essentiel axés sur les États-Unis.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

Modification de l'objectif de placement

Le 7 juin 2022 s'est tenue une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du FNB afin d'examiner et d'approuver une proposition de modification de l'objectif de placement du FNB, tel qu'il est indiqué et décrit dans la circulaire d'information de la direction datée du 6 mai 2022 mise à la disposition des porteurs de parts. Par une forte majorité, les porteurs de parts du FNB ont approuvé la proposition de modification d'objectif de placement et, par conséquent, celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022 ou vers cette date.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 8 août 2023.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers**i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement**

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 10.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.



Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

30 juin 2023	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	492 703	(485 447)	7 255	73
Total	492 703	(485 447)	7 255	73
En pourcentage de la valeur liquidative	103,4 %	-101,9 %	1,5 %	0,0 %

31 décembre 2022	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	265 033	(302 751)	(37 718)	(377)
Total	265 033	(302 751)	(37 718)	(377)
En pourcentage de la valeur liquidative	85,3 %	-97,4 %	-12,1 %	-0,1 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2023	31 décembre 2022
Indice de rendement total S&P 500®	4 736 359 \$	2 894 280 \$

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022 :

	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	595 094 344	–	–	386 204 985	–	–
Contrats de change à terme	–	6 308	–	–	1 370 322	–
Total des actifs financiers	595 094 344	6 308	–	386 204 985	1 370 912	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(3 623 066)	–	–	(327)	–
Total des passifs financiers	–	(3 623 066)	–	–	(327)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	595 094 344	(3 616 758)	–	386 204 985	1 369 995	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2023	134 474 \$	141 327 \$
31 décembre 2022	16 101 716 \$	16 990 831 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2023	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2022	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	29 879 \$		6 953 \$	
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Bank of New York Mellon	(10 457)	35,00 %	(2 433)	34,99 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	19 422 \$	65,00 %	4 520 \$	65,01 %

8. LEVIER FINANCIER

Le FNB est classé comme un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). À ce titre, le FNB peut appliquer un effet de levier à ses actifs conformément aux restrictions prévues par le Règlement 81-102. Pour le FNB, le levier financier correspond au ratio de la valeur notionnelle sous-jacente totale des titres par rapport au total des actifs détenus par le FNB. Même si le ratio de levier du FNB peut atteindre 300 % de sa valeur liquidative selon le Règlement 81-102, l'exposition globale maximale du FNB aux emprunts en espèces, aux ventes à découvert et à certains dérivés ne dépassera pas environ 25 % de sa valeur liquidative. Pour s'assurer que le risque d'un porteur de parts est limité au capital investi, le ratio de levier financier du FNB est rééquilibré dans certaines circonstances et lorsque le ratio de levier financier ne respecte pas certaines fourchettes. Plus précisément, le ratio de levier financier du FNB est rééquilibré à 1,25 fois la valeur liquidative du FNB dans les deux jours ouvrables suivant le moment où ce ratio du FNB est inférieur à 1,23 fois ou s'il est supérieur à 1,27 fois.

Le tableau suivant indique le ratio de levier financier minimum et maximum pour la période close le 30 juin 2023 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le ratio de levier financier à la clôture de la période et ce ratio est exprimé en pourcentage de l'actif net du FNB.

Période/Exercice clos le	Ratio de levier financier minimum	Ratio de levier financier maximum	Ratio de levier financier à la clôture	Pourcentage approximatif de l'actif net
30 juin 2023	1,208:1	1,272:1	1,241:1	124,13 %
31 décembre 2022	1,218:1	1,277:1	1,248:1	124,58 %

9. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts couvertes en \$ CA et de parts non couvertes en \$ US rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 15 h (heure de l'Est) le jour ouvrable à la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de la période de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Catégorie de parts	Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
Parts couvertes en \$ CA	2023	25 667 733	12 411 436	(1 550 000)	36 529 169	33 834 751
	2022	–	10 935 443	(75 000)	10 860 443	6 000 082
Parts non couvertes en \$ US	2023	601 828	1 429 511	(725 000)	1 306 339	1 050 852
	2022	–	900 408	(575 000)	325 408	255 134

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

10. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,65 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

Remboursement des frais de gestion

Lorsque le FNB détient d'autres fonds négociés en bourse vendus par le gestionnaire, le FNB peut se faire rembourser tous frais de gestion facturés par les FNB dans lesquels il a investi qui seraient considérés comme un dédoublement des frais de gestion du FNB.

11. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022 sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2023	50 566 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2022	9 393 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 10 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

**Notes afférentes aux états financiers** (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Le tableau ci-après présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	6 308	–	6 308	(6 308)	–	–
Passifs dérivés	(3 623 066)	–	(3 623 066)	6 308	–	(3 616 758)

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	1 370 322	–	1 370 322	(327)	–	1 369 995
Passifs dérivés	(327)	–	(327)	327	–	–

15. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022

contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022, le FNB détenait des placement importants dans des filiales, des entités associées et des entités structurées (ES) non consolidées énumérés ci-après.

FNB détenu au 30 juin 2023	Lieu d'affaires	Type	Participation (%)	Valeur comptable
JPMorgan Nasdaq Equity Premium Income ETF	États-Unis	ES	1,73 %	90 870 452 \$
JPMorgan Equity Premium Income ETF	États-Unis	ES	0,24 %	90 594 425 \$
FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions américaines à grande capitalisation	Canada	Filiale	57,86 %	84 128 067 \$
FNB Horizons Options d'achat couvertes NASDAQ-100	Canada	Filiale	60,78 %	82 969 086 \$
Harvest Healthcare Leaders Income ETF	Canada	ES	4,64 %	58 818 880 \$
Global X S&P 500 Covered Call ETF	États-Unis	ES	1,50 %	57 352 310 \$
Global X NASDAQ 100 Covered Call ETF	États-Unis	ES	0,41 %	43 985 403 \$
Global X Russell 2000 Covered Call ETF	États-Unis	ES	2,09 %	42 802 921 \$
FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or	Canada	ES	12,94 %	32 131 036 \$

FNB détenu au 31 décembre 2022	Lieu d'affaires	Type	Participation (%)	Valeur comptable
Global X NASDAQ 100 Covered Call ETF	États-Unis	ES	0,73 %	63 060 371 \$
Global X Russell 2000 Covered Call ETF	États-Unis	ES	3,21 %	59 237 513 \$
Global X S&P 500 Covered Call ETF	États-Unis	ES	2,00 %	58 206 052 \$
JPMorgan Equity Premium Income ETF	États-Unis	ES	0,24 %	57 299 342 \$
FNB Horizons Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or	Canada	Entité associée	20,09 %	44 528 359 \$
Harvest Healthcare Leaders Income ETF	Canada	ES	3,68 %	42 603 767 \$
FNB Options d'achat couvertes sur géants de la technologie CI	Canada	ES	5,47 %	26 167 626 \$
JPMorgan Nasdaq Equity Premium Income ETF	États-Unis	ES	8,12 %	26 376 197 \$

Gestionnaire
Hamilton Capital Partners Inc.
70, rue York, bureau 1520
Toronto (Ontario)
M5J 1S9
Tél. : 416-941-9888
www.hamiltonetfs.com

Auditeurs
KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario)
M5H 2S5

Dépositaire
Société de fiducie CIBC Mellon
1, rue York, bureau 900
Toronto (Ontario)
M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts
Fiducie TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto (Ontario)
M5H 4H1

HYLD
FNB AMÉLIORÉ
OPTIONS D'ACHAT
COUVERTES
AMÉRICAINES
HAMILTON

Hamilton Capital Partners Inc. | 70, rue York, bureau 1520 | Toronto (Ontario) M5J 1S9

416.941.9888 | www.hamiltonetfs.com